



**Mémoire sur le projet de construction d'un complexe de
Liquéfaction de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec Inc.**

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec
(BAPE)

Association des étudiants en physiothérapie
Université du Québec à Chicoutimi

Écrit par : Charles Trépanier, Vice-Président de l'association des étudiants en physiothérapie UQAC.

Organisation

L'association en physiothérapie UQAC a eu deux nominations deux années consécutives et récipiendaire l'an passé pour l'association étudiante de l'année. Ces prix témoignent de la réussite générale de l'association dans plusieurs domaines. L'ADEP est une association étudiante à but non-lucratif œuvrant au sein de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Existante depuis maintenant six ans, elle est en pleine croissance innovatrice et joue un rôle de leader en implication étudiante. De plus, elle est également gérée par un conseil exécutif formé d'étudiants tous autant passionnés par la physiothérapie, que par leur rôle et valeurs de promotion de la santé et du développement durable.

Mission

Être un acteur majeur au sein de la vie étudiante de l'UQAC, principalement pour les étudiants en physiothérapie.

Agir comme un leader en promouvant les valeurs de l'association, autant à l'intérieur de l'université, que pour les aspects externes touchants les étudiants.

Membres

L'association étudiante est composée d'environ 120 étudiants. Ils se verront obtenir leur droit de pratique à la suite de l'obtention d'une maîtrise professionnelle. Ces jeunes femmes et hommes proviennent des quatre coins du Québec afin d'accomplir les quatre années et demie du continuum BACC-maîtrise en physiothérapie à Chicoutimi.

À qui de droit,

le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay par GNL Québec Inc., intéresse l'association des étudiants en physiothérapie (ADEP) de l'UQAC, car c'est un projet qui pourrait, s'il en venait à voir le jour, avoir beaucoup d'impacts sur les étudiants de l'UQAC et les futures générations. Étant de futurs travailleurs de la santé, l'ADEP trouve essentiel de prendre position par rapport à un projet soulevant autant d'intérêt de la part de la société.

Par notre rôle de futurs professionnels de la santé, l'ADEP se voit très préoccupée par les effets négatifs d'un tel projet.

Santé :

Premièrement, les impacts sur la santé physiques et psychologiques des populations locales nous préoccupent grandement. En effet, les impacts de la pollution visuelle, sonore et de l'air ambiant pourrait jouer un impact sur cet aspect de la population. D'ailleurs, l'étude d'impact officiel de GNL témoigne elle-même d'une dégradation du cadre visuel des paysages nocturnes, ce qui pourrait avoir un impact réel sur le bien-être des populations locales.

Deuxièmement, il est important de prendre en compte le dégagement de gaz suite au rejet de l'usine. En effet, cela pourrait entraîner une augmentation de la pollution de l'air ambiant et ainsi causer des problèmes de santé aux habitants. Un point alarmant à ce sujet est le manque de transparence du projet GNL. L'entreprise considère que les concentrations émises sont sans effets nocifs alors que ce n'est pas toujours la réalité. À ce sujet, le MSSS a même critiqué les normes et critères de GNL, qu'il jugeait trop faible. Au niveau de ses émissions, l'entreprise émettrait du SO₂, un gaz fortement toxique et corrosif. Selon le MSSS toujours, le niveau de SO₂ émis par l'entreprise respecterait les normes québécoises, mais dépasserait le critère de l'Organisation mondiale de la santé sur 24 heures. Cela démontre bien que malgré les informations transmises par le projet GNL, qui considère comme peu important l'impact de

ses émissions, ce projet n'est définitivement pas négligeable lorsque nous regardons de plus près les impacts sur la santé de la population.

Environnement :

Au-delà de la santé, l'ADEP trouve primordiale de mettre l'emphase au niveau de l'environnement. Selon le rapport du conseil génération énergie, le Canada doit rendre ses systèmes de production, de distribution et de consommation d'énergie de façon à les rendre aussi propres et efficaces que possibles et les pousser plus que jamais dans le sens de la protection de l'air, du territoire et de l'eau. Pour ce faire, les gouvernements, les gens d'affaires et les citoyens et citoyennes devront faire de la transformation énergétique une de leurs priorités et ils doivent se donner les outils nécessaires pour y arriver.

Dans ce sens, le projet d'énergie Saguenay se dit un projet qui vise la lutte contre les changements climatiques, car il remplacerait l'utilisation du charbon par exemple. Cependant, le gouvernement du Québec cri déjà à l'unanimité du projet et au besoin énorme du Québec et de la région à accueillir un tel projet. Le gouvernement ne se donne pas les outils nécessaires pour combattre les changements climatiques alors qu'il n'attend pas les recommandations du BAPE pour se prononcer et refuse, par exemple de prendre en considération toutes les émissions de GES que produirait le projet (ceux produits à l'extérieur du Québec).

Si on se concentre sur le projet en soit, rien ne garantit que le gaz remplacerait des énergies plus polluantes. Les prometteurs laissent présager que le projet apporterait une diminution de 700 millions de tonnes d'émission de GES en 25 ans. Cependant, aucun contrat réel n'a été encore effectué avec de potentiels acheteur du GNL (CIRAIG). Il est donc difficile de savoir si le projet a pour objectif final une transition énergétique verte, ou bien s'il défend des intérêts de prometteurs qui cherchent à faire accepter le projet d'énergie fossiles à des fins personnelles et économiques.

De plus, il faut envisager la possibilité que le GNL du Saguenay finisse par remplacer d'autres énergies moins polluantes, comme le nucléaire ou le

renouvelable, ce qui en soit, consisterait en une augmentation des GES dans le monde (CIRAIG).

Sans oublier que le gaz naturel est une énergie fossile, composé majoritairement de méthane, un gaz à effet de serre (GES) qui équivaut à 25 fois l'empreinte du dioxyde de carbone (CO₂) en terme de réchauffement climatique sur 100 ans (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/guidequantification/guide-quantification-ges.pdf>)

Si nous prenons en considération 100% des émissions du projet (ce que le Québec ne veut pas faire), le projet ajouterait en une seule année une estimée de 50 à 60 Mt de CO₂, soit environ 70 % de la production du Québec. À titre d'exemple révélateur et alarmant, la seule prise en considération de l'extraction, le transport et la liquéfaction du gaz (environ 7,5 Mt), correspondrait aux efforts effectués depuis 26 ans, soit de 1990 à 2016, visant à diminuer l'émission de GES du Québec.

En ajout, il ne faut pas oublier que le projet relate une perte de 120 hectares de végétation et 10 hectares de milieux humides et qu'il suggère la mise en place de compensations, au détriment de tenter d'éviter les impacts potentiels sur les milieux qu'il touchera. À noter que selon le ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, la mise en place de compensations est vue comme une solution de dernier recours (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieuxhumides/reglementcompensation-mhh.htm>).

D'ailleurs, le projet d'Énergie Saguenay risque fortement d'avoir un impact négatif sur de nombreuses espèces vertébrées susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, vulnérable, menacée, préoccupante et en voie de disparition par le gouvernement comme le béluga, mais aussi comme plusieurs espèces de poissons, d'oiseaux et bien d'autres mammifères. Selon Pêche et Océan Canada, près de 60 espèces pourraient être à risque avec la venue d'un tel projet. Cela devrait être très préoccupant pour nos dirigeants et les citoyens. À ce sujet, Véronique Lesage, chercheuse scientifique à la direction régionale

des sciences chez Pêches et Océans Canada indique que la préoccupation face au bruit est un aspect bien réel et qu'il est faux de dire, comme le projet GNL le laisse sous-entendre, que cet enjeu n'aura aucun impact sur les communications des espèces sous-marines.

Au niveau des bateaux utiliser par le projet, Dr Lesage mentionne que ceux-ci émettraient 100 fois plus de bruit qu'un bateau de petite taille, ce qui est loin d'être négligeable. Elle ajoute que l'augmentation de 10 % du trafic maritime en un seul projet n'a rien de banal.

Position :

De ces faits, l'association des étudiants en physiothérapie de l'UQAC a pris position face au projet. L'ADEP s'est positionnée contre le projet et relatant en outre le besoin d'effectuer une vraie transition énergétique verte, renouvelable et durable dans le temps. Une transition qui selon l'ADEP, ne devrait plus exploiter les énergies fossiles en plus de mettre en priorité la protection de l'environnement et des écosystèmes, comme les milieux humides et les espèces à risques face au projet. Tout cela dans l'optique de maintenir un milieu de vie sains pour les citoyens, préserver une santé physique et mentale des habitants locaux et protéger toutes les espèces impliquées dans un tel projet.

Finalement, dans la même pensée que le rapport du conseil génération énergie, l'ADEP croit que le gouvernement du Québec doit se donner les outils, mais aussi se doit de donner les outils aux citoyens pour bien évaluer les risques liés à de tel projet. Cela passe entre autres par une évaluation complète des sphères du projet et des conséquences de celui-ci. De ce fait, l'ADEP croit fermement que des éléments comme les GES produits à l'extérieur du Québec doivent être pris en compte, puisqu'au final, c'est un projet qui impactera et la région du Saguenay-Lac-St-Jean et le Québec, mais qui selon les faits, impactera aussi fortement le Canada en entier.